



Un litige par rapport à internet

Par **laurent**, le **24/02/2010** à **17:06**

Bonjour,

je vous explique mon problème, mon ex petite amie s'est remise avec un homme depuis 4 mois. j'écris un roman sur le net et elle veut m'attaquer car elle pense que je m'en prends à son homme car je suis acide avec (dans le roman) avec cette branche de métier. mais je m'en prends à mon état "assédic" aussi. je ne fais pas d'attaque direct, je ne cite aucun nom, mais elle veut porter plainte en même temps pour des sms que je lui ai envoyé après notre séparation. (sms de détresse mais pas de menace). que dois-je faire ? merci beaucoup.

Par **LeKingDu51**, le **11/03/2010** à **13:06**

Bonjour,

Au premier abord, votre situation ne semble pas poser de problème particulier. Il faudrait avoir les extraits litigieux pour vous confirmer cela.

Sachez également que l'action en diffamation se prescrit par 3 mois et que votre ancienne compagne peut porter plainte pour le préjudice subi par son nouveau conjoint mais que son action ne sera pas recevable dans la mesure où l'on ne peut obtenir réparation du préjudice subi par quelqu'un d'autre que soi-même.

Cordialement